



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

Neuvième séance du quatrième mandat, 27 mars 2019 à 19 heures
Salle Yves Fricker, Uni Dufour

Procès-verbal (approuvé)

Présents

Romain Boillat, président
Kerly Acosta
Anton Alekseev
Sophie Brandon
Bernard Cerutti
Julien Chanal
Pierre Cosson
Michelle Cottier
Ignace Cuttat
Andreas Dettwiler
Gahla Dorig
Valérie Dullion
Eric Eigenmann
Nicolas Fornerod
Corine Frischknecht
Stéphanie Girardclos
Nicolas Gisin
Oliver Hartley
Jérémy Lucchetti
Olivier Maulini
Mary O'Sullivan
Didier Picard
Adrien Sautier
Leonard Truscello
Valeria Wagner

Rectorat

Yves Flueckiger, recteur
Stéphane Berthet, vice-recteur
Brigitte Galliot, vice-rectrice
Antoine Geissbuhler, directeur de la transition numérique
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Jean-Marc Triscone, vice-recteur.
Didier Raboud, secrétaire général

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie

Excusé-e-s:

Armanino Laura
Yasmine Atlas

Léo Buehler
Mathieu Crettenand
Blaise Dupuis
Ruth Durrer
Mathilde Fontanet
Romain Gauthier
Marine Girardin
Didier Grandjean
Yvan Jeanneret
Jean-Daniel Macchi
Cinthia Meli
Sébastien Müller
Margaux Saudan
Sarah Scholl
Pascal Sciarini
Jacques De Werra, vice-recteur

Absent-e-s:

Kerly Acosta
Noémie Dubois
Romain Gauthier
Gaviota Villamil

1. OUVERTURE DE SÉANCE

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2018

Le procès-verbal est approuvé sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président informe qu'il n'a pas de communication.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le Président passe la parole au recteur.

Le Recteur informe de l'arrivée de la nouvelle responsable de la DIFE, Mme Jasmine Champenois.

Le Président passe ensuite aux réponses aux questions et demande à M. Gisin si la réponse du rectorat le satisfait.

Une question existentielle pour l'UNIGE

Nicolas Gisin, professeur

La survie de l'UNIGE telle que nous la connaissons aujourd'hui dépend, entre autres, de sa capacité à attirer et à garder des professeurs de qualité mondiale.

Nous sommes en concurrence avec les autres Uni et EPF suisses et partout dans le monde.

Le fait est que :

Le starting-money package offert aux nouveaux profs pour acheter les équipements scientifiques dont ils ont besoin pour leur travail est très-très-très nettement supérieur à l'EPFL et à l'ETHZ qu'à l'UNIGE. (et les salaires des profs à l'EPFL et à l'ETHZ sont nettement supérieurs à ceux de l'UNIGE).

Exemple : à Genève le starting-money varie entre 50 et 100 KF (en fac des Sciences). À l'EPFL et l'ETHZ, le starting-money varie entre 1'000 et 2'000 KF.

Pourquoi un(e) professeur-e américain-e ou asiatique (ou européen) choisirait-il-elle Genève si il/elle a le choix ?

On peut essayer de lui vendre la qualité de Genève et le côté bottom-up de l'UNIGE ... mais à terme ... ?

(Garder le contrôle sur notre administration n'est pas qu'une question de confort des professeur-e-s, mais de survie).

Aujourd'hui, l'UNIGE ne survit que par chance, parce qu'il est rare que des postes similaires soient ouverts simultanément à Genève et Lausanne/Zürich.

Quelques faits récents :

1. Un de mes excellents anciens étudiant vient d'accepter un poste à l'Uni Delft (Hollande) avec un starting-money de 3'000 K€, à dépenser comme il veut (investissement ou salaire), sans limite dans le temps.

2. Un des pontes de l'ETHZ vient d'être recruté – avec toute son équipe - par Microsoft, avec une très grosse augmentation de salaire et – surtout – des moyens incommensurables. Il y a plusieurs autres exemples similaires de grands professeurs-e-s débauché-e-s par des compagnies, surtout des compagnies américaines. En d'autres termes, la concurrence ne se limite pas (plus) aux universités.

Questions :

1. Pourriez-vous nous présenter une vue globale des difficultés rencontrées lors d'engagement de professeur-e-s à l'UNIGE, en particulier dans les facultés des sciences et de médecine.

2. Que pensez-vous de cette « course au plus » ? Est-ce un danger réel pour notre Université ?

3. Le cas échéant, quelles solutions préconisez-vous ?

Réponse du rectorat aux questions du professeur Nicolas Gisin

En préambule, le Rectorat partage le point de vue exprimé que la qualité d'une université de recherche repose, in fine, sur sa capacité à former et attirer des chercheuses et chercheurs de rang mondial, et notamment au niveau professoral, et à leur fournir les conditions les plus propices à l'épanouissement de leur créativité scientifique et académique.

Parmi les universités où se joue en grande partie la mobilité des meilleurs chercheur-euse-s¹, la Suisse dispose d'atouts non négligeables. Tout d'abord les salaires y sont relativement élevés², y compris en termes de pouvoir d'achat, et les renouvellements y sont quasi automatiques.

Ensuite, la recherche suisse dispose d'un soutien politique que de nombreux collègues étrangers nous envient. Relevons qu'en dix ans les coupes budgétaires pour les universités publiques américaines dépassent les 10% dans 34 états, et même les 20% dans 20 d'entre eux³. Ce soutien politique helvétique se traduit, en autres, par un FNS relativement bien doté et, avec près de 50% de projets acceptés, celui-ci réduit fortement les efforts de recherche de fonds qui pèsent sur les épaules des chercheur-euse-s. Par ailleurs la Suisse est un pays très internationalisé, qui traditionnellement attire les chercheurs et chercheuses étranger-e-s, et dispose du plus fort taux de publications, de citations ou de brevets par habitant. Les nouvelles et nouveaux chercheur-es y trouvent donc d'excellent-e-s collègues, condition indispensable à une recherche de qualité. Ils y trouvent également d'excellent-e-s technicien-ne-s et ingénieur-e-s qui leur permettent de mettre en place des dispositifs de grande précision. Ils y trouvent aussi une industrie investissant fortement dans la recherche, privée et publique, et ouverte à des

collaborations. Enfin, la Suisse dispose d'un cadre de vie que de nombreuses personnes apprécient, et notamment un système scolaire gratuit d'excellente qualité.

A Genève, depuis quelques années, le rectorat a développé, en collaboration avec les HUG et la

HES-SO, un Welcome Center qui accompagne les nouveaux-elles professeur-e-s dans la recherche de logement ou d'emploi pour les partenaires de vie. L'Université de Genève dispose par ailleurs de quelques marges salariales pour attirer certain-e-s candidat-e-s. Encadrée par les règles de l'Etat, elle jouit d'un peu de flexibilité pour les annuités ou le rachat des caisses de retraite. De manière très exceptionnelle, il est possible de demander au Conseil d'Etat une dérogation à la grille salariale. Enfin, du côté scientifique, nous essayons sans cesse d'améliorer les plateformes et équipements scientifiques et les nouveaux et nouvelles professeur-e-s sont encouragé-e-s à faire des demandes auprès de la COMAD et du FNS (R'Equip).

La question de Nicolas Gisin mentionne une accélération de la compétition pour attirer les meilleur-e-s chercheur-euse-s et, effectivement, les talents sont rares dans certains domaines tels que les technologies quantiques ou l'intelligence artificielle pour n'en citer que deux. Dans ceux-ci, la compétition se fait – et c'est nouveau - également avec le secteur privé qui investit massivement dans ces technologies à fort potentiel, possibles sources d'applications disruptives. Comme le dit la reine rouge d'Alice au pays des merveilles : « Ici il faut courir pour rester à la même place. Pour aller quelque part, il faudrait courir deux fois plus vite. » Dès lors, l'UNIGE doit faire des efforts additionnels, tant pour attirer des profils créatifs et originaux à tous les niveaux que pour ne pas perdre la relève locale.

La question mentionne spécifiquement la problématique des « start-up packages » - la somme qu'une université peut mettre à disposition d'un-e nouveau-elle professeur-e pour qu'il-elle puisse débiter ses recherches et équiper ses laboratoires. C'est une question importante pour les engagements en sciences expérimentales – principalement en sciences et en médecine – à tous les niveaux (du niveau professeur boursier et assistant au niveau PO), et il est vrai que les moyens pouvant être mis à disposition de nouveaux et nouvelles professeur-e-s à l'UNIGE sont aujourd'hui limités par rapport à ceux des EPF et de certaines universités européennes ou des instituts Max Planck en Allemagne. Une piste envisagée à l'UNIGE pour permettre à nos jeunes collègues de démarrer dans les meilleures conditions serait d'augmenter le volet « crédits d'installation » de l'enveloppe budgétaire de la COMAD. Nous pourrions aussi, en collaboration avec les facultés, créer des « starting packages » plus compétitifs, qui pourraient ne pas être constitués uniquement de crédits d'investissement mais qui incluraient également des salaires de doctorants et/ou post-docs pour une durée limitée. Cela permettrait aux nouvelles et nouveaux professeur-e-s de démarrer leurs projets de recherche avant même d'obtenir des fonds du FNS, quelle que soit la Faculté.

Une discussion de fond avec les doyen-ne-s sur ce thème aura lieu lors d'un prochain CRD.

1 Voir par exemple "Challenges in ranking of universities", A. van Raan (2005).

"We observe a quite surprising phenomenon: it appears clearly that the group of outstanding universities will not be larger than around 200 members. Our explanation of this phenomenon is simple and based on 'finite size' considerations. Most of the top-universities are large, broad research universities. They have attracted on the basis of their reputation for already a long time the best students and scientists. These universities are the 'natural attractors' in the world of science, and, apparently, around 200 of these institutions are able to acquire and hold on the vast majority of top-scientists. After ranking position 200 or so, there will certainly be smaller universities with excellent research in specific field of science. There is, however, no more room for further 'power houses of science' because no more excellent scientists are available worldwide." (pp. 17-18)

<http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.104.4501&rep=rep1&type=pdf>

2 <https://academicpositions.com/career-advice/professor-salaries-from-around-the-world>

3 <https://www.cbpp.org/research/state-budget-and-tax/unkept-promises-state-cuts-to-highereducation-threaten-access-and>

M. Gisin est satisfait de la réponse et attend avec intérêt le résultat des discussions initiées à l'interne. Il compte sur ses collègues pour que cette problématique d'importance soit reprise d'ici à l'année prochaine.

Le Recteur informe que lors du dernier CRD, la question a été évoquée et que le souci est partagé. Il reste à trouver des solutions à cette problématique.

M. Cuttat considère également qu'il s'agit d'une question importante pour le CCER. Il remercie le rectorat de sa réponse et félicite son rédacteur de l'excellence de ses références littéraires. Cela lui a permis de relire *Alice au pays des merveilles* avec grand

plaisir. Toutefois, il a vu une deuxième interprétation possible de la réponse du rectorat. La citation des deux romans de Lewis Carroll l'a laissé songeur car ces histoires se déroulent dans un monde absurde confinant à la folie. Le *chat du Cheshire* use de rhétorique assez folle et surréaliste. La question de M. Gisin mettrait-elle le doigt sur une certaine folie du système ? Le rectorat, par les citations mentionnées dans sa réponse, souhaite-t-il adresser une mise en garde quant à la poursuite de ce système ? Le *lapin blanc* pourrait-il nous entraîner dans des aventures malencontreuses ? Quant à la citation de la *reine rouge*, elle est intéressante. Fait-elle allusion au fait qu'il faut courir très vite pour rester sur place comme dans le roman *De l'autre côté du miroir* ? Pour revenir à la question de M. Gisin, M. Cuttat souhaite connaître l'avis du recteur sur cette course au « toujours plus ». Représente-t-elle un danger réel pour notre Université ? Le Recteur estime-t-il qu'il y a un danger à s'aligner dans cette course ? Il termine en relevant que dans les romans évoqués, les reines ont la fâcheuse tendance à couper les têtes et qu'il espère que l'Assemblée ne doit pas y voir un signe...

Le Recteur trouve les questions posées légitimes. Ce sont ces différents éléments qui seront discutés avec les doyens. A ce stade, toutes les pistes sont ouvertes et il ne s'agit pas de se précipiter sans réflexion. Dans certains domaines, il cite l'intelligence artificielle, le secteur privé se livre à une surenchère. L'UNIGE ne pourra jamais entrer en concurrence à de tels niveaux salariaux. L'idée est plutôt d'offrir de bonnes conditions pour mener à bien les recherches.

Le Président remercie de ces informations et passe aux questions. Il relève que les trois autres questions adressées au rectorat trouveront réponse lors de la prochaine séance, le délai entre le dépôt et la séance ayant été très court.

4. RAPPORT DE GESTION DE L'UNIVERSITÉ : DISCUSSION ET VOTE

Le Président ouvre le débat. Il a lu avec attention le rapport et remercie de l'adjonction du rapport d'auto-évaluation de la COB3. A la lecture de ce dernier, il ne comprend pas pourquoi l'UNIGE n'occupe pas la dixième place au classement de Shanghai. Tous les objectifs sont atteints. Il se demande comment on définit qu'un objectif est atteint et dans quelle mesure un rapport d'auto-évaluation ne devrait pas pointer les endroits où des améliorations pourraient voir le jour. Le mot du recteur dans le rapport de gestion est bien équilibré et il en a apprécié le contenu.

Le Recteur indique que le rapport d'évaluation des experts externes, sur la base du rapport d'auto-évaluation, est lui aussi extrêmement élogieux. Bien entendu, les indicateurs sont restrictifs ; pour chaque objectif il fallait en retenir un seul. Cela rétrécit la vision que l'on peut avoir. Il faut donc ajouter des éléments qualitatifs. Il rappelle que la COB ne recouvre qu'une infime partie des activités de l'UNIGE et que la COB3 avait reçu peu de moyens financiers. La cible à atteindre pour les objectifs n'avait pas été mise au maximum afin de s'assurer qu'elle était à la portée des moyens mis à disposition. Il se félicite du résultat obtenu dans les nominations des femmes professeures. L'effort doit se poursuivre mais il est fier de ce résultat.

Le Président, sur l'objectif 1.1. « Assurer un développement à long terme des différentes disciplines qui composent l'Université et permettre l'émergence de domaines inter-et pluridisciplinaires », le rapport de la LERU « Interdisciplinarity and the 21st century research-intensive university », présenté et discuté à l'Assemblée l'an dernier par ses auteurs MM. Darbellay et Wernli est mentionné. Ce rapport émet un certain nombre de recommandations, notamment en termes de gouvernance, de renouvellement des professeurs, de la mise en place d'un comité de conseil, etc. La mise en place d'un outil de gestion serait intéressant pour poursuivre le développement de l'interdisciplinarité, le nombre d'étudiant-e-s ne pouvant en être le seul garant.

Le Recteur indique que cela sera mis en place pour la COB4. La COB est un instrument du plan stratégique et les objectifs du plan ne sont pas abandonnés. Il informe que la question des centres interfacultaires sera reprise en Assemblée assez rapidement.

Le Président, sur l'objectif 2.5. « *En concertation avec les partenaires concernés dans la région lémanique, renforcer le rôle de Genève et de l'Université dans la gouvernance mondiale en offrant notamment des plateformes de collaboration entre milieux académiques et organisations internationales et non gouvernementales* » il est fait mention du GSPI. Il relève qu'il existe, au niveau de la Genève internationale, un grand nombre d'acteurs identiques. Il demande si le tissu actuel sera pris en compte et si une analyse a été faite des nombreuses expériences qui n'ont pas fonctionné.

Le Recteur indique que le GSPI a pour vocation de fédérer des expériences qui existent déjà. Mais il faut également pouvoir mener des initiatives nouvelles de plateformes entre la Genève internationale et l'académie pour répondre aux défis auxquels sont confrontées ces organisations. Les grands axes du développement seront présentés lors d'une prochaine séance. Une initiative parallèle s'est développée soutenue par la Confédération. Les projets devront s'articuler.

M. Maulini demande si le document peut encore être modifié. Il propose de modifier le titre du chapitre de la page 36 « *pour une économie créative* », qui donne une impression très réductrice de la cité, en « *pour une cité et une économie créative* ». La capacité de créativité devrait être mise en avant. L'an dernier, sa remarque était arrivée trop tardivement et devait être reprise dans le présent rapport ce qui n'est pas le cas.

Mme Doehrig demande quels sont les explications de la baisse de fréquentation dans la formation continue, notamment dans les MAS.

Mme Louis-Courvoisier répond que la tendance observée récemment est une réticence des employeurs à participer à des formations continues de longue durée.

Le Recteur ajoute que le budget de la formation continue a été réduit dans les entreprises.

M. Cuttat transmet une remarque de Mme Atlas, excusée. À la page 50 du rapport de gestion, une phrase est incomplète : « Selon les fonctions considérées, l'équilibre se rompt: 71.6% des professeur-e-s sont des hommes et 57.1% du personnel administratif et technique est composé de femmes. En d'autres termes, s'il y a bien parité au niveau des postes de collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche. »

M. Picard souhaiterait que le rapport soit valorisé à l'interne et que les éléments qui intéressent la communauté universitaire soient communiqués. Un seul lien sur le web serait trop restrictif.

M. Raboud indique que le rapport de gestion est une composante de la communication interne, que le rectorat souhaite renforcer.

Le Président met le rapport au vote.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

5. MOTION « ESPACES AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ » : RETOUR DU RECTORAT

Mme Louis-Courvoisier souhaite présenter deux projet complémentaires. Elle débute par celui de la « Comédie » comme espace de décroisement entre l'Université et la cité et les différentes facultés. Le nom du projet est lié au lieu, la Comédie de Genève sise au boulevard des Philosophes. Le projet a une vocation culturelle, on le qualifie de « poumon de créativité culturelle » ; c'est un espace associatif dans lequel les associations pourront y développer des évènements, des projets. Il pourrait également accueillir des activités innovantes tant académiques que pédagogiques et la vice-rectrice mentionne notamment les ateliers de théâtre. Elle indique que le développement des « soft skills » serait favorisé dans un tel projet. Le projet a été élaboré de manière équilibrée par des associations étudiantes et le rectorat. C'est dans le cadre d'une fondation que la gouvernance s'exercera. L'Université sera membre de cette fondation comme certaines associations et d'autres partenaires sont recherchés. Le projet ne peut se réaliser sans un ou des partenaires solides aux côtés de l'UNIGE. La « Comédie » est la propriété de la Ville de Genève et c'est elle qui décidera de l'affectation du bâtiment. Les négociations sont en cours.

Le second projet, est le projet « Ansermet ». Il s'agit du bâtiment à côté de celui de la télévision. Ce projet « Maison des étudiant-e-s » est de nature différente et plus traditionnelle. Il sera réservé aux étudiant-e-s de l'UNIGE et sera un lieu de rencontre extrêmement divers. Il s'agirait de regrouper toutes les activités estudiantines dans un seul lieu. La vice-rectrice mentionne la possibilité d'avoir des antennes des services nécessaires aux étudiant-e-s à cet endroit. La vocation culturelle est également présente car une salle de concert très réputée pour son acoustique occupe un étage du bâtiment. De nombreux autres espaces modulables sont à disposition dont des studios d'enregistrement qui pourraient être utiles aux étudiant-e-s. La Maison des langues pourrait également s'y installer.

Les deux projets sont complémentaires. Le rectorat a décidé de ne pas faire de choix et de poursuivre les négociations simultanément. La décision finale ne dépend pas du rectorat puisque qu'aucun des bâtiments n'appartient à l'UNIGE.

La vice-rectrice est disposée à répondre aux questions.

Le Président remercie la vice-rectrice.

M. Truscello indique que le projet « Comédie » préexistait à la motion et qu'il ne lui semble dès lors pas être une réponse à la motion.

Mme Louis-Courvoisier relève qu'elle a oublié de mentionner que les préoccupations de la motion sont aussi celles du rectorat et que cela explique que le projet ait été étudié avant le texte de la motion.

M. Truscello souhaite savoir ce que fera le rectorat si les bâtiments mentionnés ne sont pas attribués à l'UNIGE. Que faire de projets sans locaux ? N'y aurait-il pas lieu d'intégrer les étudiant-e-s dans les démarches auprès des politiques pour donner plus de poids ?

Le Recteur répond que pour le projet de la Comédie, avoir les associations d'étudiant-e-s est un atout important que la Ville considérera favorablement. Pour ce qui est du bâtiment Ansermet, il s'agit d'une transaction commerciale et la RTS risque bien de choisir le mieux offrant.

Le Président remercie de cette présentation et trouve les projets très intéressants dans leur rapport à l'expérimentation. Les aspects sociaux, géographiques et culturels sont liés au niveau de l'espace et cela est remarquable. La motion souhaitait lier ces dimensions et en ce sens, les projets correspondent aux objectifs. Il relève également l'aspect participatif. Il souhaiterait que la méthode utilisée pour réfléchir et construire ces nouveaux projets soit également appliquée pour redessiner les espaces existants au sein de l'UNIGE. Comment revenir aux bâtiments qui sont là : Uni Dufour, Uni Mail ? Comment, dans ces bâtiments, mettre en pratique les valeurs développées dans les deux projets présentés ?

Mme Louis-Courvoisier répond que la réflexion est menée, notamment sur les espaces des bibliothèques.

Le Président demande dans quel délai une discussion pourrait avoir lieu en Assemblée sur ces différents aménagements des bâtiments existants.

Mme Louis-Courvoisier demande de lui laisser le temps d'accueillir la nouvelle directrice de la DIFE qui aura un rôle à jouer dans la réorganisation des bibliothèques. Elle estime pouvoir revenir sur le sujet à la rentrée.

6. COMMISSION « GOUVERNANCE » : INFORMATION

Le Président informe que les travaux avancent en vue de fournir un rapport à l'Assemblée lors de la prochaine séance.

7. DIVERS

Pas de divers.

La séance est levée à 20 heures.